

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize octobre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 20 heures sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	15

Date de convocation du conseil municipal : 9 octobre 2020

PRÉSENTS : DURIN Sylvain, CHAMPOMIER Gilles, BOURNAT Stéphane, MOULY Josette, DUBOST Séverine, MILLER Nathalie, NIGON Florent, SUCHET David, AGUES Nicolas, BOREL Jérôme, GIRARD Alain, DEFRETIÈRE David, CAZADE Anastasia.

EXCUSEES : DELRIEU Agnès procuration à MILLER Nathalie, CHARBONNIER Nadine procuration à DUBOST Séverine.

Florent NIGON est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 septembre 2020.

Le maire demande une modification de l'ordre du jour. Il est proposé d'ajouter l'adhésion au SMADC de la commune de Saint-Eloy-les-Mines, l'avis du Conseil sur l'installation classée pour la protection de l'environnement de l'EARL PORCINET ainsi que le renouvellement de contrat de travail sur le poste d'attaché territorial.

1 – REFUS DE TRANSFERER LA COMPETENCE ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°7 bis du 6 février 2017 refusant le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes.

L'article 136-II de la loi n°20014-366 du 24 mars 2014 dite « ALUR » prévoit que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de documents d'urbanisme, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Le Maire propose donc de s'opposer au transfert de cette compétence qui est réalisée en régie.

VOTE POUR : 15

2 - CENTRE DE GESTION - CONVENTION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a fait parvenir un avenant à la convention de médiation préalable obligatoire. L'expérimentation de ce dispositif devait prendre fin le 18 novembre 2020. Cette expérimentation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Le maire rappelle que la médiation préalable obligatoire est un dispositif qui favorise le rapprochement des parties lors d'un litige en vue de la résolution amiable de leur différend. Ce dispositif est prévu via le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, Le Maire propose de valider l'avenant.

VOTE POUR : 15

3 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Comme chaque année, le Conseil départemental propose à chaque collectivité de participer au Fonds solidarité logement. En 2019, la commune de Servant avait contribué à hauteur de 200 euros. Il est proposé de maintenir cette participation financière pour l'année 2020.

VOTE POUR : 15

4 – CONSEIL DEPARTEMENTAL – SUBVENTION D'EQUIPEMENT REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Maire fait part à l'assemblée que la création et réfection de cheminements piétonniers sur les espaces publics sont éligibles à l'aide provenant de la répartition du produit des amendes de police effectuée chaque année par le Conseil départemental.

La commune a prévu de requalifier les espaces publics du centre bourg. Le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil départemental.

VOTE POUR : 15

5 – SIEG 63 – GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE

Dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de Vente des contrats supérieurs à 36 kVA dits « jaunes » (segment C4) la commune a adhéré en 2015 à un groupement de commandes du SIEG.

A partir du 1er janvier **2021**, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont les chiffres d'affaires, les recettes ou le total des bilans annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux **Tarifs Réglementés** de Vente.

C'est pourquoi le SIEG lance un nouveau groupement de commande **Groupement SIEG-TE63 ELEC 2021** pour les segments C2, C3, C4 et C5 (de façon permanente – sans limite de durée).

La commune n'étant pas concernée par l'obligation d'adhérer pour l'ensemble des segments, le Maire propose d'adhérer au groupement de commande pour les segments C4, soit pour la salle des fêtes et le camping.

VOTE POUR : 15

6 – VENTE LICENCE IV

Le Maire rappelle l'achat de la Licence IV de Monsieur PRANCHERE en 2016 au prix de 5 000 euros. Monsieur VAES François résidant au 11 Avenue de la Gare – 78740 VAUX SUR SEINE souhaite acquérir le bar « Le Garden » et la Licence IV appartenant à la commune.

Le Maire propose de vendre la Licence IV à Monsieur VAES François au prix de 5 000 euros.

VOTE POUR : 15

7 – INDEMNITES GARDE PECHE

Au vu des nombreux services rendus par Monsieur Claude LORIEUX, garde-pêche, le Maire propose d'augmenter l'indemnité du garde-pêche à 150 euros/mois à partir du 1^{er} décembre 2020. L'indemnité sera désormais versée sur 12 mois.

VOTE POUR : 15

8 – ADMISSION EN NON VALEURS

Le maire informe les membres du Conseil que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement des impayés de certains locataires sur la commune. Ces impayés datent de 2000 à 2012. Le comptable public demande en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant total de 15 355.53 euros.

VOTE POUR : 15

9 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Il y a lieu de modifier les crédits suivants aux articles suivants :

Section d'investissement :

Recette d'investissement Article 165 : + 950 €

Dépense d'investissement Article 165 : + 950 €

Section de fonctionnement :

Article 6312 : - 1000

Article 6021 : - 2000

Article 60622 : - 500

Article 60632 : - 500

Article 63512 : - 461.53

Article 6288 : + 150

Article 6541 : + 4 311.53

VOTE POUR : 15

10 – DEMANDE ACHAT PARCELLE AP 327

Louis PONCET et Denis GAUDEL ont fait connaître leur souhait d'acquérir la bande de terrain située entre leurs propriétés. Il s'agit d'une partie du lot voirie du lotissement de La Planelle sur une largeur de 2.5 m et 42 m de long.

Suite à la vérification effectuée sur cette parcelle, il s'avère qu'il s'agit d'une servitude de réseau Telecom.

La vente de cette portion de parcelle nécessiterait un bornage par un géomètre et les plantations et/ou la création de murs de clôture seraient interdits. Il est proposé de conserver la parcelle en intégralité afin d'éviter aux co-lotis des contraintes d'usages.

VOTE POUR : 15

11 – ADHESION COMMUNE DE SAINT ELOY LES MINES AU SMADC

Suite au nouvel exécutif de la ville de Saint Eloy les Mines, la commune souhaite adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles.

VOTE POUR : 15

12 – ENQUETE PUBLIQUE EARL PORCI.NET

Suite au projet d'extension de l'EARL PORCI.NET, implantée au lieu-dit « Les Bruyères », la commune doit exprimer son avis sur cette installation classée pour la protection de l'environnement. L'exploitation passera de 1 465 à 2 196 porcs.

VOTE POUR : 15

13 – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail de Madame Claire DOUBLET est arrivé à échéance. Il a été proposé de renouveler le contrat à durée déterminé. L'agente l'a accepté par courrier en date du 14 août 2020.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour signer tous documents relatifs à ce contrat.

VOTE POUR : 15

INFORMATIONS DIVERSES :

- Notification de subvention de 4 200 euros pour la réalisation de l'étude « Esthétique des espaces publics du centre-bourg »
- Conseil départemental courrier d'information travaux de renforcement des chaussées RD 92 coût des travaux 42 500 euros.
- Association femmes élues du Puy de Dôme : il s'agit d'une adhésion des élues et non pas de la commune. Coût adhésion : 25 euros /élue.
- Nouveau Président du SMADC : Monsieur Boris SOUCHAL
- Nouveau Président du Syndicat Sioule et Morge : Monsieur Luc CAILLOUX. Jérôme BOREL fait également parti du Bureau.
- Nouveau Président EPF Smaf : Monsieur Hervé PRONONCE
- Réunion avec Monsieur le Préfet
- Réunion avec le Président de la Région
- Assemblée Générale Des Maires Ruraux
- Les conseillers municipaux ont été inscrits aux groupes de travail de la Communauté de communes
- Visite du Secrétaire d'Etat à Saint-Gervais d'Auvergne avec l'exécutif de la Communauté de communes. Le dispositif Petites villes de demain a été abordé. Puisque les communes de Saint-Gervais d'Auvergne, Saint Eloy les Mines (prioritaire sur ce dispositif) et Pionsat veulent postulées, il y a nécessité que le dossier soit portée par la Communauté de communes afin d'en faire bénéficier toutes les communes membres. Le dossier devra être déposé le 6 novembre 2020.
La Communauté de communes va également élaborer un contrat de relance et de développement écologique avec l'Etat (anciennement contrat de ruralité).
Le plan de relance de l'Etat prévoit 100 milliard d'euros.
- Rencontre avec Benoît FOURNIER, Conseiller insertion à la Mission locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans en recherche d'emploi. Un nouveau dispositif est actuellement à privilégier, l'emploi de jeunes est encouragé dans les collectivités locales et subventionné jusqu'à 4 000 euros /an.

- Le SMADC a fait parvenir comme chaque année un dossier de demande de subvention pour la saison culturelle. Il est proposé à la commission tourisme – culture – communication de réfléchir à ce dossier.
- CCAS : une réunion est prévue le 16 novembre. Au vu de la crise sanitaire, pour le moment le repas annuel des anciens ne pourra peut-être pas avoir lieu.
- Mardi 20 octobre une réunion de fin de chantier est prévue pour les travaux de la place du cimetière.
- Les marquages des cédez le passage, ont bien été réalisés. Il manque l'installation d'un panneau qui a été réceptionné ce jour.
- Via Ferrata : les travaux ont débuté cette semaine. Jeudi 15 octobre a eu lieu une réunion sur place avec l'ONF, le CEN, les services du Département, la Communauté de communes, l'entreprise TecFun, les agriculteurs et les chasseurs. Actuellement le plus important dans ce dossier est de définir le tracé retour. Les travaux doivent être réalisés et achevés fin novembre. La LPO surveille la présence ou non du Grand Duc. Cette espèce est extrêmement rare et protégée, la présence de ces oiseaux conditionnera la date d'ouverture de l'équipement sportif.

La séance est levée à 21h50